

enjeux

LE JOURNAL DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU PAYS ORNE-MOSELLE

Pages 2 - 3

environnement



- Un programme à mettre en place pour l'avenir

Pages 4 - 5

communauté



- Communauté de Communes mode d'emploi

Pages 6 - 7

économique



- interview de M. Diedrich
- La Fournée Dorée s'installe à Ste-Marie-aux-Chênes
- Brèves

Pages 8

événements

Editorial

L'intercommunalité est devenue une réalité

Treize communes regroupant 53 000 habitants se sont unies pour créer la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle (CCPOM). Cette communauté s'est mise en place autour d'objectifs forts qui s'imposent à nous pour ce début de XXI^e siècle et qui façonneront inéluctablement notre futur à l'horizon 2007-2010.

A partir de ces objectifs, il nous faut désormais construire l'avenir. Cette construction devra se faire avec ambition, mais aussi avec ténacité et lucidité. En effet, cette nouvelle organisation territoriale doit conduire à de nouvelles solidarités, à plus de travail en commun pour des solutions plus globales. Nous réussirons d'autant mieux si nous sommes unis et forts que dispersés et isolés.



La communauté de communes a également pour ambition de mieux rationaliser les équipements publics existants ou à venir, et a rendre cohérent l'aménagement de notre territoire qui a dorénavant vocation à devenir un véritable pôle de développement entre Metz et Thionville.

Des projets sont déjà en cours : implantation d'une entreprise industrielle sur la zone intercommunale de Sainte-Marie-aux-Chênes pour un montant de 67 millions de francs ; construction de bâtiments relais sur la zone de Clouange-Rosselange-Rombas ; construction d'une grande déchetterie intercommunale sur la zone de Jailly à Marange-Silvange ; appel d'offre commun pour l'enlèvement des ordures ménagères... Bref, ce qui n'était jusqu'alors qu'un concept est en train de devenir réalité.

La CCPOM a donc pour but évident de combattre la spirale du déclin, et notre ambition commune est de lui forger un nouveau destin, mieux ancré dans la qualité de vie, la modernité et la solidarité. Notre mission est essentielle puisqu'il nous appartient, en effet, de créer dès à présent les conditions favorables à l'émergence d'une prospérité nouvelle de notre secteur et de ses habitants.

Lionel Fournier

Président de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle

Amnéville, Bronvaux, Clouange, Marange-Silvange, Montois-le-Montagne, Moyeuve-Grande, Moyeuve-Petite, Pierrevillers, Rombas, Roncourt, Rosselange, Sainte-Marie-aux-Chênes, Vitry-sur-Orne.

Un programme à m en place pour l'ave

Depuis maintenant dix ans, la gestion des déchets des collectivités se modernise. La qualité des services proposés aux habitants et la protection de l'environnement s'améliorent.

Une demande plus forte de la société, traduite par un renforcement de la réglementation, entraîne une hausse des charges des collectivités locales.

Pour relever ce défi, tous les maires souhaitent mieux connaître les coûts réels, leur ventilation par poste et bien sûr toutes les évolutions possibles.

Afin de répondre à toutes ces préoccupations, treize maires ont décidé de travailler ensemble et mener une étude importante sur les coûts de gestion des déchets municipaux.

Notre volonté à tous est de vous rendre la vie plus agréable en limitant au maximum les hausses futures du traitement des ordures ménagères.

Il est bon de rappeler que la production des déchets ménagers ne cesse d'augmenter, elle a été multipliée par 2 en l'espace de 20 ans.



recouvrement de cette redevance auprès des 53000 habitants que compte la Communauté de Communes aurait eu pour conséquence un accroissement exagéré des frais de fonctionnement difficilement supportable pour les finances communales. De plus, le recouvrement de cette redevance à l'échelle communautaire serait pratiquement ingérable. Le choix s'est donc porté sur la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères**. Cette dernière dont le montant est fixé par la CCPOM est un impôt direct additionnel à la taxe foncière sur les propriétés bâties. D'une façon générale la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est imposée au nom des propriétaires qui la répercutent, le cas échéant, sur leurs locataires. Elle est perçue par l'Etat qui en assure le produit. Le montant total de la prestation d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères de la Communauté de Communes s'élèvera pour 2001 à environ 17 millions de francs.

Les 53227 habitants de la Communauté de Commune du Pays Orme-Moselle produisent chaque année, 19161 tonnes d'ordures ménagères, soit 360 kg par an et par habitant.

Cette quantité impressionnante augmente de plus de 3 % chaque année alors que le prix du traitement a augmenté de plus de 15 % en l'an 2000.

On nous annonce une augmentation encore plus importante à partir de 2002 avec un prix de 1200 F par tonne de déchets ménagers traités pour un coût global de la filière déchets par habitant d'environ 360 F par an.

Ces évolutions devaient s'accompagner d'une uniformisation nécessaire de la gestion et il convenait pour la CCPOM d'opter entre taxe et redevance.

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères est calculée en fonction de la composition des foyers. La mise en place d'un service de gestion en régie pour les frais de

L'augmentation prévisible de la taxe d'enlèvement pour 2001 est d'environ + 6,50 %.

Dix communes sur treize étaient sous le régime de la taxe, les trois communes qui étaient assujetties à la redevance verront des fluctuations positives ou négatives impacter la fiscalité de leurs habitants en fonction du nouveau principe de calcul.

La compétence Ordures Ménagères exercée par la CCPOM est un pari sur l'avenir. Il nous faut mettre en place une véritable politique de l'environnement :

► **Par le tri sélectif :**

plastique, métal, papiers, journaux, magazines, verre sans bouchon ni capsule

► **Par la création de déchetteries :**

il existe actuellement 3 déchetteries sur le secteur de la CCPOM (Moyeuve-Grande, Clouange et Ste-Marie-aux-Chênes)

être nir



Actuellement la CCPOM réalise et finance une déchetterie ultra équipée et normalisée sur la commune de Marange-Silvange, qui sera opérationnelle en novembre 2001 et permettra à tous les habitants de la Communauté de Communes de déposer tous les autres déchets non ménagers. coût de l'investissement 2,3 millions de francs. Une deuxième déchetterie encore plus importante verra le jour à partir de 2002 sur la nouvelle zone communautaire d'Amnéville-Rombas (site sidérurgique des anciens hauts-fourneaux de Rombas) et permettra aux habitants du secteur de trouver une solution optimale à leurs évacuations des déchets non ménagers.

La rénovation et mise aux normes des déchetteries de Sainte-Marie-aux-Chênes et Moyeuve-Grande complétera les investissements pour le bien-être de tous les habitants.



Toutes ces actions de mise aux normes réglementaires dans la gestion des déchetteries entraîne des coûts certes importants mais qui permettra de valoriser les déchets et limiter les hausses.

Tous les élus de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle ont choisi de se battre pour vous afin de diminuer le coût des services et améliorer les prestations.

Jusqu'en juillet 2002, les centres de stockage pourront encore accueillir tous nos déchets mais au delà de cette date ce ne sont plus que les déchets ultimes qui seront acceptés.

"Notre volonté est de vous sensibiliser aux importantes transformations et modifications de la gestion moderne de nos déchets.

► **Nous devons ensemble mieux les appréhender, avec un service plus soigné.**

Nous nous engageons à servir au mieux les 53227 habitants de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle grâce à une volonté d'homogénéité du niveau de qualité de service des collectes ; la mise en place du tri sélectif sur l'ensemble de la zone communautaire ; la construction de nouvelles déchetteries et la mise aux normes des anciennes et enfin de nous battre farouchement contre les augmentations du coût des incinérations.

Jean-Marie ZIMOCH
Vice-Président

Ouverture prévue en Novembre

Émanation du SIVAL(Syndicat Intercommunal de Valorisation), cette première réalisation de la Communauté de Communes sera opérationnelle au cours du dernier trimestre de l'année 2001.

Fruit de la réflexion sur la prévention des dépôts sauvages, la déchetterie est un équipement de base qui trouve sa place dans la nouvelle politique de gestion des déchets ménagers (loi du 13/07/1992).

Il s'agit en fait d'un espace aménagé, " gardienné " et clôturé où les particuliers, résidant dans les communes membres de la CCPOM, déposent gratuitement leurs déchets occasionnels qui ne peuvent être ramassés avec les ordures ménagères en raison de leur volume de leur poids ou de leur nature. Elle est donc un complément des autres modes de collecte traditionnelle ou sélective et contribue à un meilleur service à l'usager.

Elle constitue ainsi un point d'apport volontaire voué prioritairement à la collecte des encombrants, des déchets ménagers spéciaux et des matières recyclables comme le verre, le papier ou le carton. Cependant, elle ne peut en aucun cas se substituer à la collecte sélective en porte à porte ou à l'implantation d'un réseau de points d'apport volontaire sur la voie publique.

La déchetterie est ouverte à des heures précises et le public est accueilli par un gardien chargé de conseiller les usagers, d'orienter leur tri et éventuellement les aider à décharger un objet lourd et encombrant. Ce dernier veille également à la propreté rigoureuse de l'implantation et dispose d'un abri lui permettant de maintenir une surveillance générale.

L'INSTALLATION EN COURS DE RÉALISATION

Le projet a été élaboré en collaboration avec l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et les services départementaux de l'environnement.



La déchetterie de Marange Silvange comportera 8 quais (dont un de réserve) de 6 mètres de longueur et 3 mètres de largeur et sera dotée de 2 aires en béton équipées de fûts pour la récupération des huiles de vidange et des huiles végétales.

Le coût de cette installation, achat de terrain inclus, avoisine 2,3 millions de francs.

LES DÉCHETS SUIVANTS POURRONT ÊTRE ACCEPTÉS :

- Encombrants : ferrailles, métaux non ferreux, gravats inertes, déchets verts et bois, pneumatiques, tout-venant incinérable, tout-venant à stocker.
- Déchets Ménagers spéciaux : huiles végétales, huiles minérales, batteries, piles et autres Déchets Ménagers Spéciaux comme les peintures, solvants, bombes aérosol, produits phytosanitaires...

- Matériaux recyclables issus des ordures ménagères : carton, papier, verre.

Les textiles et médicaments ne seront pas collectés et certains déchets pourront être ajoutés ou retirés en fonction de l'évolution de la législation.

Communauté de communes :

Notre bassin de vie occupait jadis une place prépondérante dans notre Région grâce à la prospérité de la sidérurgie et des mines. Cet espace a cependant subi de plein fouet les crises sidérurgiques et minières successives entraînant souvent de graves difficultés économiques et démographiques. C'est de ce constat qu'est née l'idée d'unir les communes de la vallée de l'Orne et du Plateau, liées par un passé commun et le partage de la prospérité d'antan, et qui constituent aujourd'hui une "entité géographique, démographique, et économique" cohérente.



**Populations communales
1999**

Amnéville	9361	Pierrevillers	1346
Bronvaux	595	Rombas	10837
Clouange	3676	Roncourt	818
Marange-Silvange	5401	Rosselange	3113
Montois-la-Mont.	2646	Ste-Marie-aux	
Moyeuvre-Grande	9084	Chênes	3328
Moyeuvre-Petite	566	Vitry-sur-Orne	2362

mode

La Communauté de Communes du Pays Orne et Moselle concrétise donc cette volonté de construire, partager et assurer solidairement l'avenir et l'aménagement équilibré d'un territoire commun.

La définition de la Communauté de Communes (CC) stipule que celle-ci est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes d'un seul tenant, sans enclave, et qu'elle a pour objet d'associer ces dernières au sein "d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet de développement et d'aménagement de cet espace".

Créée le 4 octobre 2000, la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle (CCPOM) est donc une structure intercommunale composée de treize communes qui se donne pour mission de devenir l'interlocuteur unique des pouvoirs publics pour tous les projets d'aménagement et de développement communautaire entrepris sur son territoire géographique.

► *Les raisons d'un choix définitif*

La perte de souveraineté des communes dans les domaines de compétences déléguées à la Communauté et la perte éventuelle de revenus comme la taxe professionnelle pour les zones d'activités communautaires sont largement compensés par des avantages indéniables.

• En effet, certains enjeux ne se gèrent plus uniquement à l'échelle communale. La proximité territo-



Zone d'activité de Moyeuve, Rosselange, Clouange, Rombas

riale de nos communes les amène à construire des projets partagés et faire face à des problèmes communs.

Il apparaissait donc nécessaire de construire une entité nouvelle, d'une taille supérieure à celle de la commune, pour mettre en commun des potentiels dispersés et permettre la concrétisation de projets irréalisables par des communes seules.

• Les lois de décentralisation et les lois sur l'intercommunalité encouragent la coopération intercommunale. Des ressources très importantes sont prévues pour les nouvelles structures et les subventions de l'Etat, mais aussi et surtout de l'Europe, ne peuvent être perçues que par des communes regroupées autour d'un projet d'intérêt général.

• Constituées de 13 communes, représentant une population

Créée le 4 octobre 2000, la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle (CCPOM) est une structure intercommunale composée de treize communes

de 53227 habitants, la Communauté de Communes constituera une force politique et économique capable de peser sur les décisions prises et une zone d'implantation plus attractive pour les entreprises.

• La Communauté de Communes est une structure qui bénéficie d'une fiscalité propre et qui a la pleine charge des compétences transférées. A la différence d'un syndicat de communes, elle dispose donc d'une grande autonomie de gestion et de décision permettant le développement d'une réelle solidarité et l'atteinte d'objectifs beaucoup plus importants.

• Le transfert à la communauté de charges financières importantes

(traitement des Ordures Ménagères par exemple) allégera d'autant, par des économies d'échelle, les budgets futurs des communes qui pour-

raient être dans un proche avenir, lourdement impactés par des augmentations programmées (loi sur le traitement des déchets ménagers).

► *Des domaines précis d'intervention*

La Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle intègre dans son schéma de fonctionnement deux compétences obligatoires fixées par la loi :

• Une compétence **"Aménagement de l'espace"** qui se traduit par la création d'une Zone d'Aménagement Concertée d'intérêt communautaire et la mise en œuvre d'une charte intercommu-



d'emploi

nale de développement et d'aménagement définissant les axes stratégiques, les enjeux fondamentaux ainsi qu'un plan d'actions pluriannuel.

- Une compétence **“Développement économique”** au travers de laquelle la CCPOM s'est donnée pour mission d'affirmer la place du bassin de vie de la vallée de l'Orne et de ses environs et pour objectif de devenir un pôle régional spécifique.

En premier lieu, la CCPOM reprend à son compte les activités et compétences du SIIVO (Syndicat Intercommunal d'Industrialisation de la Vallée de l'Orne) et assure désormais la gestion des zones de “Moyeuve-Rosselange” et de “Clouange-Rosselange-Rombas” dont ce syndicat avait auparavant la charge. La zone de Sainte Marie aux Chênes qui s'étend sur 20 hectares, devient-elle aussi zone communautaire et l'installation programmée de la société de Pâtisserie Industrielle “La Fournée Dorée” qui se traduit par la création de 80 emplois et de 67 millions de francs d'investissement constituera la première opération importante de la CCPOM. Dans ces zones existantes, la Communauté de Communes assurera la construction et l'entretien des infrastructures routières et des équipements publics nécessaires.

► Dans l'avenir,

L'étude et la création des nouvelles zones d'activités intercommunales s'intégreront dans le cadre d'un schéma général de développement et de cohérence. Toute nouvelle zone, ou extension de zone existante, d'une superficie égale ou

supérieure à 10 hectares, sur le périmètre de la Communauté de Communes deviendra zone communautaire. Dès lors, la Communauté prendra en charge les études et la réalisation de ces nouvelles zones, la gestion, l'animation et la commercialisation de ces dernières.

Les communes d'implantation se verront reverser annuellement un montant équivalent aux taxes sur le foncier bâti. La taxe professionnelle restera quant à elle acquise à la Communauté de Communes.

La CCPOM s'inscrit également dans une politique volontariste d'aide aux entreprises et aux initiatives qui se traduira par la construction et la mise à disposition de bâtiments relais ou d'accueil et

• Une compétence **“Gestion, élimination et valorisation des déchets”**



toutes formes d'interventionnismes économiques autorisés à un Etablissement Public de Coopération ayant cette compétence.

► La Communauté de Communes a également opté pour trois compétences optionnelles

- Une compétence **“Protection et mise en valeur de l'environnement”** qui intègre la prise en compte des problèmes environnementaux et de certains aménagements forestiers, la maîtrise d'ouvrage de grands projets d'aménagements paysagers et des actions de lutte contre les pollutions.

- Une compétence **“Politique du logement d'intérêt communautaire”** qui doit se concrétiser dans l'élaboration et le suivi de programmes locaux de l'habitat pour l'espace communautaire.

- Une compétence **“Gestion, élimination et valorisation des déchets”** organisée autour de

- La réalisation et la gestion de déchetteries intercommunales et de points-tri

- La collecte des déchets ménagers. La communauté reprend les contrats “individuels” de collecte des communes adhérentes en l'état, et au fur et à mesure, renégocie globalement avec un prestataire de service pour s'orienter vers un tri et une collecte sélective simultanée des ordures ménagères. Une période de lissage de 3 à 6 ans est prévue pour harmoniser l'ensemble du processus et aboutir à terme à une concession unique de service public.



Des ressources propres

La Communauté de Communes dispose de ressources qui lui sont propres :

- Une fiscalité additionnelle aux quatre taxes (Taxe d'habitation, Taxe Professionnelle, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti)
- La taxe professionnelle des zones d'activités gérées par la Communauté
- Le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés
- Les revenus des biens meubles et immeubles appartenant ou concédés à la Communauté

Et toutes les subventions et dotations provenant de l'Etat, de la Région, du Département, de l'Europe ou autres et bien sûr le produit des emprunts.

Les organes de gestion



Le Conseil Communautaire

Composé de 53 délégués,
il administre la Communauté de Commune
du Pays Orne Moselle
et élit les membres du bureau



Les Commissions

Elles préparent le travail du bureau communautaire

■ DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- Développement Economique
- Projets, travaux et infrastructures

■ ENVIRONNEMENT

- Gestion, Elimination, valorisation des déchets
- Protection, mise en valeur de l'environnement

■ FINANCES ET PERSONNEL

■ COMMUNICATION ET INFORMATION

■ NOUVELLES TECHNOLOGIES

■ LOGEMENT ET CADRE DE VIE

■ AVENIR DE LA CCPOM

- Charte de développement
- Aménagement de l'espace, schéma directeur



Le Bureau Communautaire

Assure la gestion au quotidien
de la Communauté et prépare les décisions
du conseil communautaire

Président	Lionel FOURNIER	Maire de Rombas
1 ^{er} Vice Président	Claude DIEDRICH	Maire de Clouange
2 ^e Vice Président	Jean Marie ZIMOCH	Maire adjoint d'Amnéville
3 ^e Vice Président	René DROUIN	Maire de Moyeuve-Grande
4 ^e Vice Président	Roger WATRIN	Maire adjoint de Ste Marie aux Chênes
5 ^e Vice Président	Yvon LUCONI	Maire adjoint de Rosselange
6 ^e Vice Président	Yves MULLER	Maire adjoint de Marange-Silvange
7 ^e Vice Président	Luc CORRADI	Maire de Vitry sur Orne
8 ^e Vice Président	J. Marie SERREDSZUM	Maire de Pierrevillers
9 ^e Vice Président	Michel VOLLE	Maire de Montois la Montagne
10 ^e Vice Président	Ferdinand JUNG	Maire de Moyeuve Petite
1 ^{er} assesseur	Marcel HALTER	Maire de Roncourt
2 ^e assesseur	Hervé ARGUELLO	Maire de Bronvaux



Pour contacter la Communauté :

Siège social : Centre Jean Burger
Rue Alexandrine - BP 58 - 57120 ROMBAS
Tél. : 03 87 58 32 32
Fax : 03 87 67 59 48

*La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle
constitue un formidable outil de développement et plusieurs communes
encore non-adhérentes envisagent d'ores et déjà très sérieusement d'intégrer cette structure.
L'avenir appartient certainement à ceux qui auront compris que l'union fait la force.*



Claude Diedrich

M. Diedrich, après avoir été durant 6 ans président du Syndicat intercommunal d'industrialisation de la Vallée de l'Orne, vous êtes maintenant 1er Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle, chargé du développement économique.



Réunion de travail sur le site de Sainte-Marie-aux-Chênes.
De gauche à droite : Mrs Diedrich, Serredszum, Watrin et Pierron

Plusieurs projets sont déjà en cours de réalisation, et les premiers résultats concrets seront visibles dès mars 2002.

1 Est-ce que votre rôle va se trouver modifié ?

Le S.I.I.V.O. qui regroupait 8 communes (Amnéville, Clouange, Moyeuve-Petite, Moyeuve-Grande, Richemont, Rombas, Rosselange et Vitry-sur-Orne), avait en charge la création, la gestion et la commercialisation de zones industrielles dans les communes membres. La Communauté de Communes, qui reprend cette compétence, compte 13 villes. L'espace géré est donc considérablement agrandi. La création de cette nouvelle structure va donc permettre un développement global, homogène et harmonieux du territoire. Cet élargissement se traduit par une augmentation du nombre de zones à gérer. Le S.I.I.V.O. possédait 1 zone artisanale sur Moyeuve-Grande/Rosselange, et une zone industrielle sur Clouange/Rosselange. A ces 2 zones s'ajoute maintenant la zone industrielle de Sainte-Marie-aux-Chênes. Une nouvelle devrait voir le jour rapidement sur Rombas/Amnéville.

2 Quels sont les projets de la Communauté de Communes en matière de développement économique ?

Plusieurs projets sont déjà en cours de réalisation, et les premiers résultats concrets seront visibles dès mars 2002.

D'abord, sur la zone industrielle de Clouange/Rosselange, un bâtiment-relais de 1300 m² va être construit et accueillera 2 entreprises. Une autre implantation y est prévue.

Sur la zone de Sainte-Marie-aux-Chênes, les travaux en vue de l'installation de la Fourmée Dorée débutent au mois de septembre. La zone des Tuileries entre Rombas et Amnéville reste à aménager.

3 Pouvez-vous nous expliquer, en quelques mots, ce qu'apporte une telle structure intercommunale en matière de développement économique ?

Les avantages sont multiples : elle permet un aménagement concerté pour l'ensemble des communes, et de mener à bien des projets de grande envergure impossible à mener à l'échelle communale. Par ailleurs, les entreprises qui s'installent sur une de ces zones communautaires bénéficient d'une taxe professionnelle de zone (TPZ), dont le taux est fixé à 11,20 %, et de mesures d'accompagnement intéressantes. Les recettes procurées par ces implantations profitent à l'ensemble des habitants de la Communauté.

La Communauté de Communes ayant une fiscalité propre peut répondre rapidement aux demandes des investisseurs.

modification du règlement d'aménagement

de la Zone industrielle de la plaine de Rosselange-Clouange-Rombas

Elaboré en 1992, le règlement d'aménagement de la zone industrielle, située le long de la rive gauche de l'Orne entre le pont de Jamailles à Rosselange et le pont de Clouange-Rombas nécessitait une refonte importante.

En effet, dans sa forme actuelle, ce règlement s'avérait trop rigide et les contraintes qu'il contenait ne permettaient pas à la zone de remplir au mieux son rôle : accueillir des entreprises en nombre pour redynamiser le Pays de l'Orne-Moselle.

Lors de sa création, il était prévu de commercialiser une zone indivisible de 20 hectares, sur le ban communal de Clouange à l'usage d'une seule grosse entreprise. De même, le règlement stipulait que le terrain de 4 hectares sur le ban de Rosselange ne pouvait être divisé qu'en parcelles de 1 hectare minimum.

Enfin, aucune activité commerciale ou artisanale n'était prévue sur cette zone.

Il devenait donc indispensable de s'adapter aux réalités économiques ainsi qu'à la demande. Or, celle-ci émane majoritairement de petites et moyennes structures qui nécessitent des surfaces foncières plus réduites que les prévisions initiales et qui viennent se heurter aux contraintes réglementaires de la zone.

La CCPOM a donc mis en place une procédure de modification du

Plan d'Occupation des Sols, entraînant une révision du règlement de cette zone. A l'issue de plusieurs mois d'études, incluant un mois d'enquête publique, le nouveau POS sera adopté et le nouveau règlement sera alors applicable au début de l'année 2002. Il autorisera désormais l'implantation de petites entreprises, favorisera la venue de commerçants, artisans ou entreprises adaptées à leurs besoins.

Le nouveau règlement prendra évidemment en compte les contraintes liées à l'ancien lit de l'Orne qui borde la zone. En d'autres termes, l'implantation des futures entreprises aux abords de l'ancien lit de l'Orne se fera également en fonction des particularités géologiques et mécaniques de ces terrains de remblai, et qui feront l'objet d'un examen minutieux.

L'aspect environnemental du site sera également une des composantes essentielles du dossier. Citons notamment l'intégration dans le site du projet d'aménagement "Fil bleu de l'Orne", mais également la volonté unanime de préserver la vue sur les coteaux calcaires de Rosselange-Clouange.

Agenda

2 septembre



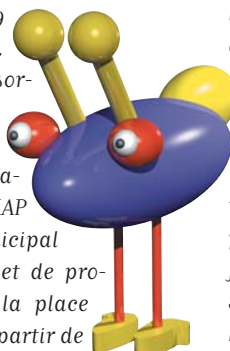
MARANGE SILVANGE : "FÊTE DE LA VIGNE ET DES TRADITIONS LORRAINES"

Comme chaque année, les rues du vieux village de Marange seront le cadre privilégié de la traditionnelle fête de la vigne et des traditions lorraines. Plus de 100 exposants ressusciteront les vieux métiers et savoir-faire d'antan ou vous feront tout simplement découvrir les spécialités de notre région. Une centaine de bénévoles en costume traditionnel vous attendent le dimanche 2 septembre pour vous faire déguster cochon grillé et jus de la treille.

9 septembre

CLOUANGE "VIDE SON GRENIER"

Pour la sixième année consécutive, la ville accueillera les exposants clouangeois et ceux venant des villes avoisinantes le dimanche 9 septembre. Lors du désormais traditionnel "Vide Grenier" organisé par l'OMAP (office municipal d'animation et de promotion) sur la place du marché à partir de 8h.



Chaque année, cette journée permet à chacun, après avoir réservé sa place en mairie, de vendre, à prix réduits, des objets encombrants ou inutiles à leurs yeux.

Au programme donc, bonnes affaires en tout genre pour les curieux et habitués à la recherche d'objets rares et insolites. Le stand restauration ainsi que la buvette sera assuré, midi et soir, par l'APE (association des parents d'élèves).

Ce premier "Vide Grenier" du millénaire aura une connotation fortement européenne (de bonne augure avant le passage à l'euro) puisqu'une délégation allemande venant de Langsöns (ville jumelée avec Clouange) tiendra un stand de produits locaux.

17 et 18 novembre



PIERREVILLERS PRODUITS DU TERROIR ET PRODUITS BIO

Le Comité des Fêtes avec le concours de la Municipalité et de l'Association Agriculture et Tourisme de la Moselle, organise les 17 et 18 novembre 2001, un "Salon de produits du terroir et produits bio" au cours duquel chacun pourra déguster des produits de la ferme, issus d'exploitations agricoles. Le contact avec les producteurs sera un gage de l'origine des produits.

De la tradition et de l'authenticité ! Venez nombreux rencontrer ces producteurs dont le principal souci est la qualité et la joie de partager de bons produits. Samedi 17 novembre de 16 h à 20 h, dimanche 18 novembre de 10 h à 19 h en continu.